



TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

| Date | Nombre d'actions composant le capital | Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale |
|-------------|---------------------------------------|---|
| 31 mai 2019 | 2 656 759 543 | 2 768 392 251 |

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 656 759 543 actions s'élève à 2 816 758 389 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 48 366 138 droits de vote correspondant aux 48 366 138 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.
